



POINT FORT

Partager pour créer un meilleur demain

focus 4/17
juin



Aurore Bui

Fondatrice de Softweb, réseau pour l'innovation sociale
Membre du conseil de la Fondation des Terrains Industriels

La sharing economy, née il y a 30 ans aux Etats Unis, a pris son envol ces dernières années grâce aux nouvelles technologies. Sous diverses formes, économie du partage, circulaire ou de pair à pair, elle révolutionne les modes de consommation et crée de nouveaux modèles économiques.

La sharing economy fait parler d'elle pour ses limites, ses dérives parfois, alors que de part sa définition même, elle a pour finalité de créer de la valeur en commun. Ainsi, Uber dans le domaine de la mobilité ou Airbnb dans celui de l'immobilier ont créé des polémiques.

Pourquoi? Premièrement, ces modèles «cassent» les codes traditionnels de l'économie et touchent aux limites de «ce qui se fait», des lois ou règlements existants. Dans le domaine du coworking par exemple, les espaces de travail partagés challengent les règles en usage en proposant des abonnements à des places de travail sur une base courte, économique, «agile», en lien avec la dynamique entrepreneuriale chère à la Suisse, contrairement aux systèmes classiques où un propriétaire ou une régie propose à des entreprises d'occuper l'intégralité d'un espace de travail, en prenant des

précautions exhaustives (baux de longue durée, fortes garanties).

Ensuite, malgré la logique de l'économie collaborative de pair à pair, i.e. entre individus, les acteurs économiques créant les plateformes internet ont parfois une approche purement business qui peut être incompatible avec la création de bien commun. Ainsi, Uber en libéralisant le marché du taxi est devenu «un autre employeur» pour les chauffeurs indépendants, qui bénéficient certes d'un emploi, mais dans des conditions dénormalisées et non protégées.

Mon souhait pour l'avenir? Que l'économie collaborative redevienne ce qu'elle peut & doit être: une opportunité pour économiser les ressources écologiques, développer des communautés actives et soutenir l'économie. D'autant que selon une étude Deloitte, les consommateurs suisses sont en majorité convaincus de la pertinence de louer/d'emprunter.

Dans cet esprit, les communes ont un rôle clef de facilitateur de ces échanges au sein des communautés locales. Selon les recommandations faites en 2016 par le groupe Dialogue Économie Verte initié par la Confédération, l'économie collaborative est une opportunité économique qui grâce à la coopération et à l'innovation, peut permettre de mieux utiliser les ressources naturelles, dans le cadre d'une transition vers une économie durable.

Chère lectrice, cher lecteur,

Voitures, hébergements, emplois ou objets – grâce aux possibilités offertes par le numérique, nous avons aujourd'hui toujours plus tendance à partager qu'à acheter. Dans les villes, où beaucoup de gens cohabitent et l'offre ne cesse de croître, le partage est devenu particulièrement attrayant.

Quel rôle les pouvoirs publics ont-ils à jouer dans cette évolution? Quelle attitude doivent-ils avoir face aux nouveaux acteurs du marché? Et de quelles stratégies a-t-on besoin pour que les villes et les communes profitent de la vague du partage?

Une chose est claire: comme le constate le Professeur Dominik Georgi dans ce numéro de focus, on ne devient pas une «ShareCity» en se contentant d'appuyer sur un bouton. Nous vous souhaitons une lecture intéressante!

Votre rédaction de focus

Sommaire

- Point fort 1
- Interview 2
- Le thème 3
- Session et procédures de consultation 4
- L'UVS dans la ligne de mire 5
- Agenda 6

INTERVIEW

«C'est un nouveau mode de vie, et il serait vain de s'y opposer»


Laurent Wehrli
Syndic de Montreux

Laurent Wehrli est né le 4 juin 1965 à Montreux, licencié en lettres, journaliste de profession, papa de cinq enfants et grand-père de deux petits-enfants, il a été élu à la Municipalité de Montreux en 2000 et Syndic en 2011, fonction qu'il occupe toujours, parallèlement à celle de Conseiller national depuis 2015. De 2002 à 2015, il a également été député au Grand Conseil du Canton de Vaud, qu'il a présidé en 2013-2014. Il est notamment Vice-président de l'Office du tourisme du Canton de Vaud et membre du Comité de direction de Montreux-Vevay Tourisme.

L'économie du partage est à la mode dans toutes les domaines: Quand avez-vous pour la dernière fois partagé quelque chose au lieu de l'acheter?

Notre tondeuse et notre débroussailleuse pour l'un de nos voisins, ou quelques-uns de mes modèles réduits qu'un ami a plaisir à faire circuler sur sa maquette de train, donnant ainsi plus de diversité et d'attrait.

La Journée des villes 2017 à Montreux est intitulée «Sharing economy dans la ville». Est-ce qu'il s'agit d'une mode ou d'un nouveau paradigme sociétal?

Les modes sont souvent le résultat d'une nouvelle expérience dont la réussite dépendra de son appropriation au fil du temps. Certaines sont très brèves, d'autres persistent à travers les années et s'imposent, petit à petit, comme un nouveau paradigme. Aujourd'hui, suite à l'important développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, la tendance est à l'immédiateté et, surtout, à la simplification des procédures. C'est un nouveau mode de vie, et il serait vain de s'y opposer.

Les nouveaux services de l'économie de partage connaissent un boom énorme. Comment voyez-vous ce développement à Montreux?

L'économie du partage est sans aucun doute amenée à se développer. Dans le domaine de la culture ou de la société au

sens large, Montreux cultive l'échange et le partage depuis de nombreuses années, notamment celui d'étudiants avec nos villes jumelées de Wiesbaden, Chiba et Xicheng. Ces échanges sont toujours d'une grande richesse. Je suis convaincu que le partage du savoir, mais aussi de certains biens, ne peut qu'être favorable à un développement harmonieux de notre société.

Pensons au tourisme: Airbnb a ouvert une nouvelle dimension dans le domaine du logement. Qu'est-ce que cela a signifié pour Montreux ou le tourisme était toujours un facteur important?

Le développement d'AirBnB concerne également notre Commune qui compte quelque 300 offres sur le site dédié. Ce nouveau type de réservation, de gestion, et de facturation par l'intermédiaire d'un tiers, doit s'accompagner de mesures identiques à celles prévues pour les chambres d'hôtes, et plus généralement les établissements proposant des nuitées. Il doit exister non seulement des critères de qualité mais aussi de respect des obligations légales, notamment la perception de la taxe de séjour intercommunale, qui profite directement à l'hôte qui passe une nuit dans notre région grâce à la Riviera Card et aux nombreux avantages qu'elle procure, en particulier la gratuité des transports publics. Si toutes les parties sont satisfaites, l'expérience sera profitable, à terme, pour toute la collectivité.

Quels sont les risques de l'économie de partage dans votre ville?

Il doit exister un minimum de conditions-cadres à ces partages, qui peuvent prendre différentes formes (règlements, lois, prescriptions, conditions), ceci afin de garantir le respect des uns et des autres, et d'éviter au mieux toute forme de concurrence déloyale. Dès lors, une ville ou une commune doit se donner les moyens de fixer un cadre afin que chacune et chacun y trouve son compte. Il convient cependant de rester attentif à ce que tous les partenaires touristiques soient traités de manière équitable et d'adapter en conséquence les dispositions légales en la matière.

A votre avis, quel rôle doit jouer une ville dans ce développement?

A Montreux, tant les acteurs politiques que touristiques ont compris l'enjeu du développement des réseaux sociaux et des nouvelles technologies et utilisent ces nouveaux outils pour communiquer.

A quoi ressemblera Montreux dans 20 ans?

Une ville où il fera toujours bon vivre! Entre infrastructures adaptées et vie culturelle et sociale riche et diversifiée. Une commune aussi toujours présente sur la scène internationale en écho à son tourisme – première «industrie» de Montreux – et aussi à sa population, qui aujourd'hui compte 149 nationalités.

THÈME

«ShareCity Life»: comment la vie citadine du futur peut profiter du partage

Les villes peuvent profiter de l'économie de partage d'un point de vue écologique, économique et social. Ceci n'est toutefois pas automatique: il est au contraire recommandé de développer une stratégie de «ShareCity». Sur la base des connaissances du fonctionnement de l'économie du partage et en intégrant diverses parties prenantes, il est possible de créer le fondement d'une vie citadine du futur qui se nourrit aussi du partage.



Prof. Dominik Georgi
Chargé de cours à la Haute école de Lucerne; compte parmi ses grands axes de recherche les stratégies d'économie du partage

Les villes suisses se penchent de plus en plus sur la question de l'économie du partage. Une des questions qui dominent ce domaine est le rapport avec les plateformes de partage internationales comme Airbnb et Uber (bien que l'on n'y «partage» pas toujours au sens strict du terme). Mais on trouve ces approches de partage dans de nombreux domaines de la vie citadine: le partage (et l'économie de partage), ce n'est pas seulement Airbnb et Uber. Outre ces organisations, en font par exemple aussi partie: le car-sharing et le bike-sharing, les espaces de coworking et les plateformes de location d'outils telles que la plateforme suisse Sharely, les plateformes de crowdworking comme crowdwerk, skillharbour etc..

«On trouve ces approches de partage dans de nombreux domaines de la vie citadine: le partage, ce n'est pas seulement Airbnb et Uber.»

Nombreuses sont les offres de partage à être proposées sur des plateformes en ligne. Le partage a souvent aussi lieu «sur place», que ce soit dans les associations de quartier ou dans le cadre d'autres initiatives, p. ex. la bourse du temps «benevol».

La durabilité écologique, économique et sociale par le partage

Potentiellement, le partage a des effets positifs sur les plans écologique, économique et/ou social. Les villes peuvent donc tirer parti d'approches de partage pour soutenir leurs propres objectifs. Du point de vue écologique, les approches de partage peuvent permettre de réduire la consommation de ressources. Du point de vue économique, les entreprises

locales peuvent économiser des coûts (p. ex. par le shop-sharing), une plus grande part de la population peut s'offrir des produits nationaux, et des sources de revenus sont créées. Du point de vue social, le partage peut rassembler les générations et de manière générale augmenter l'interaction sociale.

ShareCity: pistes relatives à l'organisation de l'économie du partage par les villes

Le partage peut donc être (mais n'est pas forcément) une bonne chose. Certaines villes dont Singapour, Séoul ou San Francisco se sont donc donné pour objectif de devenir une «ShareCity». L'économie du partage a aussi des potentiels à offrir aux villes suisses.

«On ne devient pas «ShareCity» en appuyant sur un bouton. On est tributaire du fait qu'un grand nombre de personnes et d'organisations y participent.»

On ne devient pas «ShareCity» en appuyant sur un bouton. On est tributaire du fait qu'un grand nombre de personnes et d'organisations participent au partage. Pour ce faire, il est important de connaître les facteurs qui influencent le partage. Une étude de la Haute école de Lucerne a mis en évidence trois facteurs clés:

1. L'idée de communauté: on partage plus volontiers au sein d'une communauté si l'on a des valeurs en commun.
2. Confiance: je ne serai désireux de partager que si j'ai confiance en ceux avec lesquels je partage.
3. Utilité du partage: l'idée de partage en elle-même n'est bien souvent pas la motivation première de la participation à un partage. L'offre de partage doit apporter une valeur ajoutée, par exemple sur le plan fonctionnel, financier, émotionnel ou social.

Partant de cette constatation, il existe pour les villes un grand nombre de pistes pour

élaborer une stratégie de ShareCity en vue d'amener la vague de partage jusque dans sa propre ville et d'en profiter. En font partie:

- Le soutien bottom-up (par le bas) des initiatives de partage locales existantes pour encourager leur motivation et en tirer parti;
- La mise à disposition d'une plateforme pour les initiatives de partage existantes;
- La fonction de modèle pour le partage (p. ex. la mise à disposition de bâtiments publics pour d'autres utilisations, l'utilisation du bike-sharing par les employés municipaux);
- Un financement de départ (p. ex. dans le cadre d'un fonds ou d'un concours);
- La création de conditions-cadres permettant d'obtenir une valeur ajoutée par le partage (p. ex. des voies supplémentaires pour le covoiturage).

Dans beaucoup de villes, il existe certes de premières approches d'une «ShareCity». L'évolution qui mènera à cet objectif est toutefois un long chemin. La modification des comportements humains ne se fait pas du jour au lendemain, et il ne suffit pas d'appliquer un logiciel «Smartcity». On aura des chances de succès en adoptant une démarche systématique dans le sens d'une stratégie de «ShareCity» doublée de projets pilotes qui rendent visible l'idée de partage et permettent d'en faire personnellement l'expérience.

Le Professeur Dominik Georgi dirige le projet «ShareCity» réalisé par la Haute école de Lucerne avec le soutien et grâce au financement de la fondation Mercator Suisse. Le rôle de sparring partner du projet est assumé par l'Office de l'environnement et de l'énergie de la ville de Saint-Gall. Le projet est accompagné par un groupe d'experts dont fait partie l'Union des villes suisses.

Le projet de recherche consiste à étudier le comportement de partage des individus. Les facteurs influençant le comportement de partage et les effets de ce dernier ont été étudiés dans le cadre d'interviews qualitatives et d'un sondage représentatif. Une structure de développement des stratégies de ShareCity est en outre élaborée. Ceci se fait avec des représentant-e-s et des parties prenantes de la ville de Saint-Gall.

POLITIQUE

Retour sur la session d'été

Durant la session d'été, le Parlement a achevé le traitement de plusieurs questions dont le nouveau régime financier 2021, la révision de la loi sur les fonds de compensation ainsi que l'Accord de Paris sur le climat.

La polémique perdue sur le débat énergétique

En ratifiant l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'engage à diminuer d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 1990. Les différentes mesures devant permettre d'atteindre l'objectif seront fixées par le Parlement dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO₂.

Comme le Conseil national, le Conseil des États n'a pas voulu entendre parler de l'abandon de l'actuel système de promotion des énergies renouvelables au profit d'un système incitatif en matière climatique et énergétique SICE. Celui-ci avait été prévu en tant que deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050. On ne sait pas si une nouvelle variante de système incitatif sera malgré tout présentée dans le cadre d'un projet de loi.

Pour la transition énergétique, il faudra adapter le réseau électrique aux nouvelles conditions. Le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet, qui prévoit entre autres

des critères pour le processus de choix entre lignes souterraines et lignes aériennes. Les conseils sont encore divisés sur la rétribution des systèmes de mesure et de contrôle.

Des critères régionaux pour les fermetures d'offices de poste

La Poste envisage de transformer environ 600 offices d'ici 2020. Au Parlement, une résistance se forme contre ces projets. Le Conseil national vient d'approuver entre autres une motion sur la législation postale émise par sa Commission des transports et des télécommunications. Celle-ci demande que les critères de joignabilité soient dans l'avenir fixés à l'échelon régional et non plus national. L'UVS demande que soient pris en compte dans les zones urbaines aussi des critères comme le nombre d'habitants et la structure économique

Les assurances sociales confrontées à une pression sur les coûts

Pour freiner l'augmentation des coûts en matière de prestations complémentaires (PC), le Conseil des États a lancé la réforme. Un pilier important du projet est constitué par les limitations de versement de capital à partir de la partie obligatoire de la pré-

voyance professionnelle. En contrepartie, il est prévu d'augmenter le montant maximum pris en compte au titre du loyer dans le calcul des PC. Le Conseil des États souhaite un système différencié en fonction de la région, qui tient compte des loyers plus élevés des régions urbaines. Pour l'UVS, la nécessité d'une réforme ne fait aucun doute.

Droits de participation pour les tâches des chemins de fer

L'organisation de l'infrastructure ferroviaire prévoit de garantir l'accès équitable de toutes les entreprises ferroviaires au réseau ferré au moyen d'un service d'attribution indépendant. Le Conseil national avait proposé de renvoyer le projet. Il souhaite renforcer les droits de participation des acteurs concernés dans les tâches systémiques et traiter les dispositions relatives aux droits des passagers dans un projet séparé. Le Conseil des États est en revanche d'avis que les corrections nécessaires peuvent être effectuées dans le cadre du processus parlementaire. Il a donc refusé la proposition de renvoi. Pour l'UVS, il est important que non seulement les droits de participation des cantons dans le cadre des tâches systémiques soient renforcés, mais aussi que la compétence des communes soit préservée.

Procédures de consultation

La délivrance d'une identité numérique est une tâche de la Confédération

L'Union des villes suisses soutient fondamentalement la création d'une identité numérique nationale. Elle refuse cependant le présent concept, qui prévoit un partage des tâches entre l'État et le marché. Pour la majorité des villes, la délivrance d'une identité numérique fait – de la même manière que pour les papiers d'identité analogiques – partie des tâches fondamentales des pouvoirs publics. L'UVS demande donc que la Confédération remanie le projet et le complète en conséquence. Si le concept de délivrance d'ID par des entreprises privées est poursuivi, il faudra créer au niveau fédéral un point de contact central pour le transfert de connaissances et les tâches de coordination. Selon les villes, on ignore les

coûts consécutifs exacts pour l'utilisateur d'un service s'appuyant sur les e-ID (p. ex. pour les certifications). Pour garantir une diffusion rapide sur tout le territoire des e-ID aux trois niveaux de l'État, il faut aussi que des moyens soient mis à disposition par la Confédération pour les financements de départ.

Révision de la LPGA: continuer à permettre l'assistance judiciaire gratuite

Diverses décisions de justice rendent nécessaires des modifications de la partie générale du droit des assurances sociales LPGA. Ainsi, il faut par exemple créer une base juridique pour le travail de ce que l'on appelle les «détectives sociaux». La révision crée en outre la possibilité de réduire les prestations versées aux délinquants condamnés qui se soustraient à l'exécution des mesures.

L'Union des villes suisses soutient cette démarche. Elle critique cependant la restriction proposée de l'assistance judiciaire pour les personnes qui souhaitent contester ces réductions de prestations. On peut craindre que cette disposition ait pour conséquence que certains clients renoncent à faire un recours alors qu'ils continueraient à voir droit à percevoir de l'argent de la part des assurances. Lorsque l'on refuse de manière injustifiée des prestations des assurances sociales à des personnes, cela a souvent pour conséquence que le soutien doit être pris en charge par l'aide sociale cantonale ou communale.

Autres consultations disponibles sous:
www.uniondesvilles.ch/fr/Info/Politique/Consultations

ACTUALITES

L'UVS dans la ligne de mire

Projet fiscal 17: pas de concessions au niveau des cantons et des communes



Le Conseil fédéral a défini les éléments fondamentaux d'un nouveau projet de réforme de l'imposition des entreprises. Pour l'UVS, le Projet fiscal 17 va principalement dans la bonne direction. Il est toutefois incompréhensible que le Conseil fédéral veuille fixer la quote-part cantonale au produit de l'impôt fédéral à seulement 20,5 %. L'UVS luttera pour que cette quote-part s'élève à au moins 21,2 %. La participation des communes aux paiements compensatoires de la Confédération doit être réglée clairement. En outre, les décisions des cantons conditionnent largement les effets ultimes du projet sur les communes. L'UVS demande que les projets cantonaux de mise en œuvre soient lancés rapidement et en étroite coordination avec les communes. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra garantir la transparence et la calculabilité du projet – une condition sine qua non si l'on veut que la réforme réussisse.

L'Union des villes suisses soutient la réforme de la prévoyance vieillesse



L'UVS soutient le paquet de réformes «Prévoyance vieillesse 2020», qui sera soumis à la votation le 24 septembre. Le comité a émis le mot d'ordre «Oui». La révision est un compromis qui permet de garantir le financement des retraites jusqu'en 2030 et d'adapter la prévoyance vieillesse à l'évolution démographique. Elle donne ainsi du temps pour vérifier la stabilité du système de prévoyance sur le long terme et élaborer d'éventuelles réformes complémentaires. Du point de vue des villes, il est important que le niveau des retraites soit préservé afin d'éviter une charge supplémentaire des prestations complémentaires financées par les cantons et communes.

www.uniondesvilles.ch

L'Initiative des villes pour la politique sociale définit sa position sur l'intégration



L'Initiative des villes pour la politique sociale a adopté deux documents de base sur la politique d'asile et sur la politique d'intégration. Les villes y soulignent leur disposition

à participer activement à la politique migratoire et réaffirment leur rôle de lieu de refuge. Dans le même temps, elles demandent de la part de la Confédération et des cantons un examen et une amélioration des processus en matière de politique d'intégration. Les différentes mesures d'intégration – par exemple les stages, les emplois, les cours de langue, mais aussi l'information et le conseil – doivent être mieux harmonisées.

www.staedteinitiative.ch

La lutte contre le bruit du trafic routier sujet à l'assemblée générale de l'OIC



La lutte contre le bruit du trafic routier reste pour les villes et les communes une obligation, même après expiration des délais d'assainissement de mars 2018. Sont particulièrement économiques les mesures «à la source», comme l'a expliqué Urs Walker, directeur de la division Bruit et RNI de l'Office fédéral de l'environnement lors de l'assemblée générale de l'Organisation Infrastructures communales OIC. Dans ce contexte, la limitation de la vitesse à 30 km/h, y compris sur les routes principales urbaines particulièrement bruyantes, est une possibilité parmi d'autres et est actuellement testée dans la ville de Zurich. L'assemblée générale a élu Stephan Flury de Sarnen comme nouveau membre du comité pour succéder à Bernhard Jurt, qui a œuvré pendant 12 ans au sein du comité et 28 ans pour l'OIC.

www.infrastructures-communales.ch

Premier séminaire de printemps du Réseau Quartiers Vivants



Quelque 70 personnes ont débattu à Berne des manières dont le développement des quartiers peut réussir en dépit de ressources limitées. Une conclusion importante: le critère décisif n'est pas seulement celui des moyens financiers – un quartier peut tout à fait se développer de lui-même si tant est que les conditions nécessaires pour un engagement fort de la société civile sont réunies. Un autre congrès sur ce thème aura lieu le 22 août: la Confédération organise un congrès national de clôture afin d'évaluer les expériences faites dans le programme «Projets urbains».

www.quartiers-vivants.ch

www.projets-urbains.ch

Brèves

Colloque pour les services industriels

La transition énergétique pose des défis aux services industriels communaux. Lors d'un congrès, la Fondation pusch abordera le thème des conditions-cadres politiques et des évolutions techniques et présentera des exemples tirés de la pratique.

www.pusch.ch (en allemand)

«Benevol», le marché des bénévoles

Benevol-jobs.ch est la plus grande plateforme suisse de bénévolat. Elle offre aux villes et aux communes la possibilité de soutenir les associations et les organisations lors des appels d'offres portant sur des interventions. Ce marché peut entre autres être intégré au site web de la commune par le biais d'une interface.

www.benevol-jobs.ch

La densification dans les quartiers

Les constructions complémentaires dans les quartiers de maisons individuelles sont une chose complexe. La stratégie MetamorphHouse prévoit de créer des unités de logement supplémentaires dans les quartiers d'habitation en intégrant les propriétaires de maisons individuelles de manière participative. Un premier projet pilote a été mis en œuvre à Villars-sur-Glâne (FR).

www.bwo.admin.ch

Promotion de la santé et prévention

Lancy (GE), Schaffhouse (SH) et Kriens (LU) ont reçu le prix «Commune/ville en santé» 2017. Avec leurs projets en matière de promotion de la santé et de prévention, ces communes contribuent sur le long terme à la qualité de la vie dans leurs communes.

www.radix.ch

Nouveau texte pour l'hymne national

La Société suisse d'utilité publique SSUP a élaboré un nouveau texte pour l'hymne national suisse. L'objectif de la SSUP consiste à ce que le 1^{er} août 2017, outre les strophes du «Cantique suisse», on chante aussi la strophe «Sur fond rouge la croix blanche» dans un nombre de communes aussi grand que possible.

www.sgg-ssup.ch

Agenda

Union des villes suisses UVS

- 31 août 2017/
1^{er} septembre 2017** **Journée des villes 2017** à Montreux
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch
- 17 octobre 2017** **Colloque d'automne du Réseau Quartiers Vivants** à Berne
Informations: www.lebendige-quartiere.ch
- 2 novembre 2017** **Conférence nationale «Vers le tout numérique? La ville aux premières loges»** à Soleure
Informations: Julia Imfeld, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch

Sections de l'Union des villes suisses

- 17 août 2017** **Assemblée générale et colloque de la Conférence des villes pour la mobilité** à Berne
Informations: Roman Widmer, téléphone 031 356 32 32, info@skm-cvm.ch
- 8 septembre 2017** **Conférence d'automne de l'Initiative des villes pour la formation**
Informations: www.staedteinitiative-bildung.ch, téléphone 052 267 55 18, info@staedteinitiative-bildung.ch
- 22 septembre 2017** **Colloque de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes** à Berne
Informations: Karin Christen, téléphone 031 356 32 32, info@cdfv.ch
- 26/27 octobre 2017** **Conférence des délégués de la Conférence des villes en matière culturelle** à Lugano
Informations: Karin Christen, téléphone 031 356 32 32, info@skk-cvc.ch
- 3 novembre 2017** **Conférence d'automne de l'Initiative des villes pour la politique sociale**
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, info@staedteinitiative.ch

Divers

- 22 août 2017** **Journée nationale « Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation »** à Berne (patronage UVS)
Informations: www.are.admin.ch
- 8 septembre 2017** **Congrès de VLP-ASPAN «Densification: entre qualité et rentabilité»** à Soleure (patronage UVS)
Informations: www.vlp-aspan.ch
- 22 septembre 2017** **Coopératives suisses d'habitation «Un logement pour tous: rêve ou réalité?»** à Lucerne
Informations: www.forum-wohnen.ch
- 14 novembre 2017** **Initiatives et coopérations intergénérationnelles dans l'assistance-encadrement** à Aarau
Informations: Careum Weiterbildung, www.intergeneration.ch

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Rédaction: Renate Amstutz, Marius Beerli, Karin Christen, Miriam Flury, Julia Imfeld, Carol Mauerhofer, Lucas Müller, Maja Münstermann, Martin Tschirren, Roman Widmer; traduction: proverb
Photos: Rolf Siegenthaler; page 1
Téléphone: 031 356 32 32, fax 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch
Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch